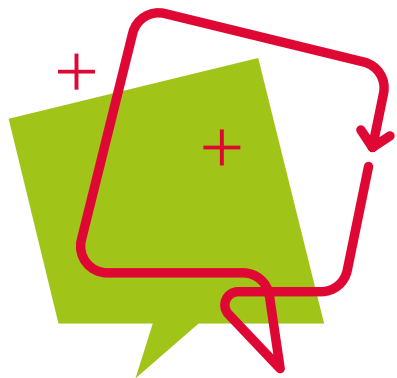




Grand Bourg Agglomération

CONCERTATION PRÉALABLE + BILAN

Construction d'un réseau de chaleur
et de ses équipements associés en lien avec la création
d'une chaufferie à La Tienne à l'initiative d'Organom



BILAN

MARS 2025

SOMMAIRE

- page 2 ● **Édito**
- page 3 ● **Le projet d'extension du réseau de chaleur**
- page 5 ● **Le déroulement de la concertation**
- page 10 ● **Synthèse des observations et propositions**



RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN

LA CONCERTATION PRÉALABLE POUR COMPRENDRE LES ENJEUX ET LES CHOIX



Jean-François Debat,
Président Grand Bourg
Agglomération



“ Les crises écologiques et énergétiques auxquelles font face nos sociétés nous obligent à changer nos modèles. Avec deux réseaux de chaleur historiques de la Grande

Reyssouze et de la Vinaigrerie, notre agglomération a depuis longtemps investi dans une énergie locale, aux tarifs maîtrisés, moins dépendante des cours mondiaux. Les très nombreuses demandes d'abonnements ne pouvaient plus être satisfaites avec la configuration actuelle.

Il était devenu nécessaire : d'une part, d'augmenter le volume d'énergie produite, c'est ce que permettra la future chaufferie de La Tienne ; d'autre part, d'étendre le périmètre géographique par un troisième réseau de chaleur. Le déploiement et l'exploitation de ce troisième réseau ont fait l'objet d'une délégation de service public entre Grand Bourg Agglomération et Engie Solutions.

Son alimentation en énergie, tout comme celle des deux réseaux existants, reposera pour partie sur la future chaufferie de La Tienne qui fonctionnera avec du combustible produit à partir de nos déchets non recyclables. Ce sont ainsi des zones économiques, des infrastructures scolaires et sportives, des services publics de santé qui bénéficieront de cette énergie, produite sur le territoire.

La concertation préalable, qui a eu lieu en mars 2025 et qui s'est inscrite dans une suite d'échanges constructifs avec les habitantes et habitants du territoire, a permis d'exposer les motivations, mais aussi les technologies utilisées. Ce bilan témoigne de la qualité du dialogue engagé. ”

GRAND BOURG AGGLOMÉRATION

- **c'est une intercommunalité qui regroupe 74 communes et 138 000 habitants**
- **elle a pris la compétence facultative de création et exploitation des réseaux publics de chaleur partant de la future chaufferie CSR qu'Organom envisage de réaliser sur son site**

DE L'ÉNERGIE EN CIRCUIT COURT À PARTIR DES ORDURES MÉNAGÈRES

UNE CHAUFFERIE À LA PLACE DE L'ENFOUISSEMENT

Le Pôle de traitement et de valorisation des déchets de La Tienne est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Cela signifie qu'il répond à un cadre réglementaire strict. Il est contrôlé par les équipes du syndicat selon des processus rigoureux et par les services de l'État qui ont pouvoir d'interrompre le fonctionnement en cas de manquement.

Actuellement, une partie seulement des ordures ménagères traitées sur site est transformée en électricité et en compost grâce à l'usine Ovade, le reste est enfoui. L'Europe et la France ont fait le choix de supprimer l'enfouissement de matières valorisables à l'horizon 2030.

C'est dans ce contexte qu'Organom a étudié d'autres moyens de traitement et que le projet d'une chaufferie est né.

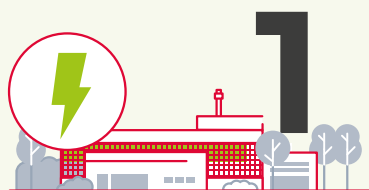
NOS DÉCHETS TRANSFORMÉS EN COMBUSTIBLE

Aujourd'hui, les déchets ménagers non recyclés sur le Pôle de traitement et de valorisation de La Tienne sont enfouis dans des casiers de stockage spécifiquement aménagés. **Demain, ils seront préparés et affinés pour être transformés en combustible solide de récupération (ou CSR).**

Une fois produit, le CSR sera utilisé pour alimenter la chaufferie et donc le réseau de chaleur de Grand Bourg Agglomération.



AVEC 3 EFFETS POSITIFS



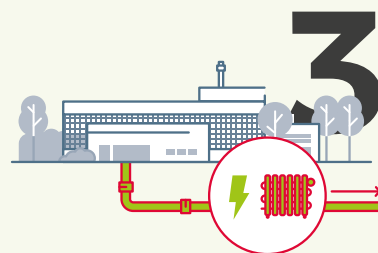
1

Le combustible alimente la chaufferie d'ORGANOM spécifiquement adaptée à celui-ci sans transport supplémentaire.



2

Cette transformation des déchets en combustible met un terme à l'enfouissement des ordures ménagères.



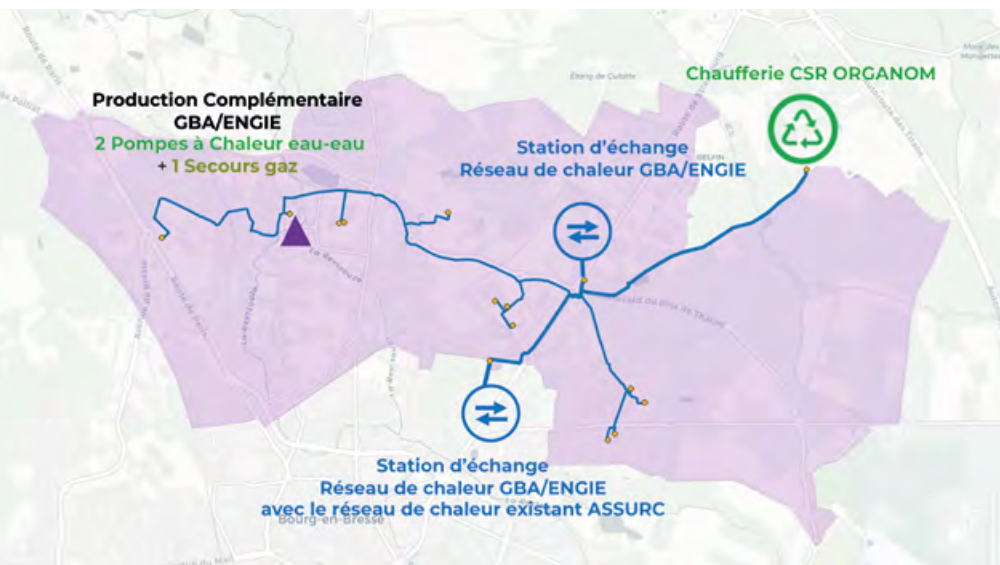
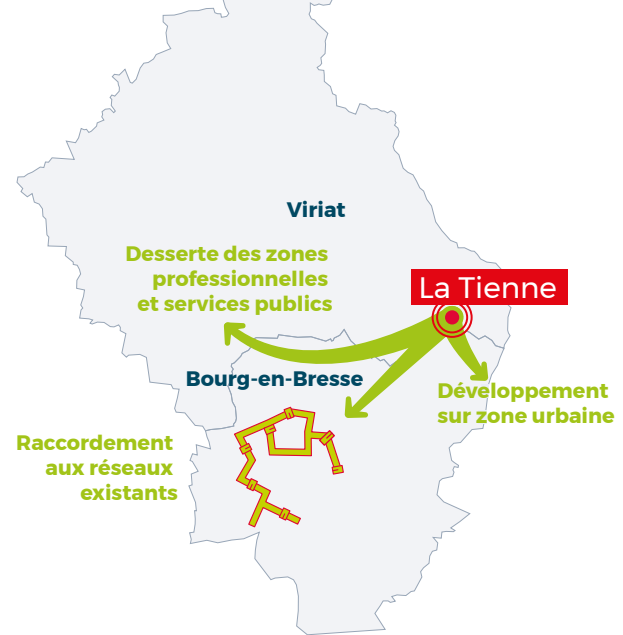
3

La chaufferie produit de la chaleur utilisée pour l'eau chaude sanitaire et le chauffage du réseau de chaleur de GBA ainsi que de l'électricité.

LE PROJET DE RÉSEAU DE CHALEUR

Construit et exploité par Engie Solutions, le réseau de chaleur sera alimenté par la chaufferie CSR de La Tienne.

Interconnecté avec les 2 réseaux existants (celui de l'ASSURC et celui de la Vinaigrerie), il alimentera de nouveaux abonnés : établissements de santé, centres commerciaux, centres de soins, établissements scolaires et industriels de la zone CENORD.



EN CHIFFRES

- **≈ 30 GWh par an** soit l'équivalent de la consommation de 3 000 logements
- **11,4 km** à construire pour le futur réseau
- **94%** d'énergie renouvelable utilisée pour alimenter le réseau de chaleur

CARACTÉRISTIQUES DU FUTUR RÉSEAU

Réseau souterrain

Implanté principalement sous les voiries, trottoirs, et ponctuellement sous des espaces verts, les tuyaux sont isolés pour éviter toute déperdition de chaleur.

Circulation de l'eau

Seule de l'eau circule dans le réseau, à une température comprise entre 65 °C et 100 °C. Un système qui ne présente donc aucun danger !

Transfert de chaleur

En complément des tuyaux, la construction de 3 sous-stations d'échange est prévue pour permettre de transférer la chaleur d'un réseau à un autre.

UN SYSTÈME DE PRODUCTION D'ÉNERGIE COMPLÉMENTAIRE

Une installation, située à l'ouest de la station d'épuration de Bourg-en-Bresse, sur la commune de Viriat, comprendra :

- **2 pompes à chaleur** eau/eau d'une puissance totale de 3,6 MW pour permettre à des abonnés supplémentaires d'être raccordés au réseau de chaleur.
- **1 chaudière d'appoint et secours** au gaz pour assurer l'alimentation des abonnés en toutes circonstances.



UN PROJET AUX MULTIPLES AVANTAGES

L'énergie provenant
de la future chaufferie est :

- **locale**, donc maîtrisée,
- une **alternative aux énergies fossiles** actuellement utilisées (gaz),
- **indépendante des cours mondiaux** donc avec une meilleure stabilité tarifaire pour les abonnés.

Cette énergie bénéficie aussi aux équipements industriels de La Tienne



Elle profite directement au territoire et aux habitants, via le réseau de chaleur



Les déchets que nous produisons



Sont valorisés localement, sur le Pôle de La Tienne

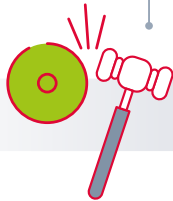


Pour générer de l'énergie en proximité

LE CALENDRIER DU PROJET : OBJECTIF 2028

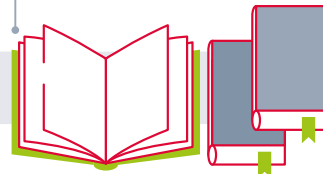
2022

Lancement du projet de chaufferie.



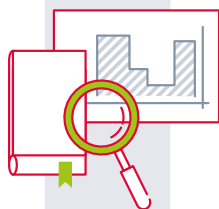
2023

- Lancement de la sélection de l'entreprise qui réalisera la chaufferie et celle qui créera le réseau de chaleur.
- Démarrage de l'information du public.



2024

- L'entreprise Paprec Énergies est retenue pour la réalisation du projet, l'entreprise Engie Solutions pour le réseau de chaleur.
- Début des études de réalisation.
- Le dialogue continue avec la création d'un observatoire de suivi.



2025

- Concertation préalable commune.
- Procédures administratives dont enquête publique.



2026

Lancement des travaux.

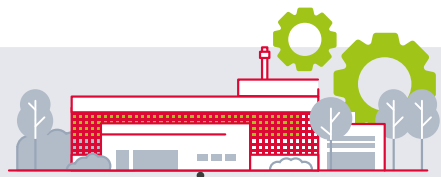
2027

Mise en service d'une partie du nouveau réseau de chaleur et de la pompe à chaleur/chaufferie gaz.



2028

Mise en service de la chaufferie reliée au nouveau réseau de chaleur.





1

DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION

POURQUOI UNE CONCERTATION PRÉALABLE ?

Une concertation préalable est un temps d'information et de débat en amont notamment d'un projet ayant un impact sur l'environnement.



15 JOURS POUR S'EXPRIMER

KUI ?

La concertation préalable était ouverte à tous : habitants, industriels, commerçants, scolaires, associations...

SUR QUEL PÉRIMÈTRE ?

Ont notamment été invités à s'exprimer, les habitants des communes limitrophes du Pôle de La Tienne et de la future chaufferie à laquelle sera raccordé le réseau de chaleur, ainsi que, plus généralement, les habitants de Grand Bourg Agglomération.



L'INFORMATION SUR LA CONCERTATION

Quinze jours avant le début de la concertation, Grand Bourg Agglomération a diffusé l'avis de concertation préalable selon trois voies :

- par **publicité** dans la presse,
- sur son **propre site Internet**, ainsi que sur celui d'Organom,
- par **affichage** sur les panneaux des 4 mairies (Bourg-en-Bresse, Jasseron, Viriat, Saint-Etienne-du-Bois) ainsi qu'aux sièges d'Organom et de Grand Bourg Agglomération.

LES MODALITÉS DE CONCERTATION

Plusieurs actions de communication ont été mises en œuvre pour informer la population du projet. Et pour permettre aux citoyens de s'exprimer.

Le dossier de concertation

Il présente les objectifs du projet de réseau de chaleur et ses équipements associés, tout comme le fonctionnement des futurs équipements.

Les cahiers d'expression

Ils sont mis à disposition aux sièges d'Organom, de Grand Bourg Agglomération et dans les mairies de Bourg-en-Bresse, Jasseron, Saint-Étienne-du-Bois et Viriat, aux jours et heures d'ouverture habituels.

Le courrier

En écrivant à **Grand Bourg Agglomération**
3 avenue Arsène d'Arsonval
01000 Bourg-en-Bresse



Le mail

En écrivant à
energies.renouvelables@grandbourg.fr



Et deux rendez-vous



Atelier participatif sur l'urbanisme

Jeudi 6 mars - de 19 à 21h • La Tienne •

En présence de Julien Dallemagne, urbaniste, et Bernard Perret, maire de Viriat : présentation des règles spécifiques aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), du cadre réglementaire pour la création d'une chaufferie et d'un réseau de chaleur, de la procédure de déclaration de projet, des incidences sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU)...



Réunion de présentation du projet sur les technologies utilisées

Mardi 11 mars - de 19 à 21h30 • La Tienne •

En présence de Sylvain Riou de Paprec Énergies et Sylvain Henny d'Engie Solutions : présentation du fonctionnement de la chaufferie, des techniques utilisées, des procédures de production du Combustible Solide de Récupération (CSR), des modalités pour la construction et le développement du réseau...

D'AUTRES ACTIONS DE COMMUNICATION

Afin de favoriser la participation de la population, Grand Bourg Agglomération a choisi de multiplier les canaux d'information.

La plaquette synthétique

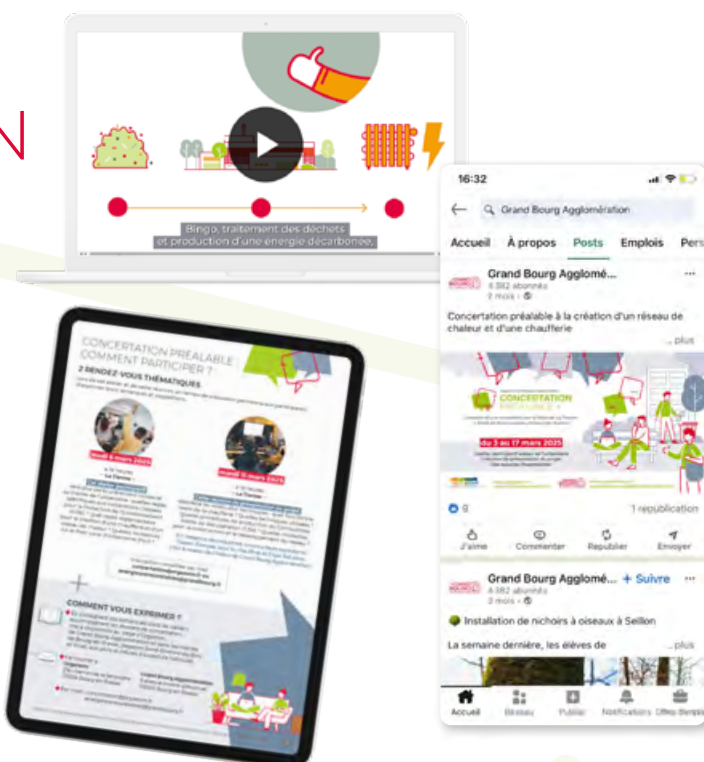
Pour rappeler les modalités et objectifs de la concertation préalable.

Le clip pédagogique

Pour expliquer le fonctionnement de la chaufferie et l'alimentation du réseau de chaleur.

Des posts sur les réseaux sociaux

Sur les comptes Grand Bourg Agglomération, sur Facebook et LinkedIn.



LA PRESSE EN A PARLÉ

- Magazine municipal de Viriat
- Radio Scoop
- L'Éco de l'Ain
- Le Progrès

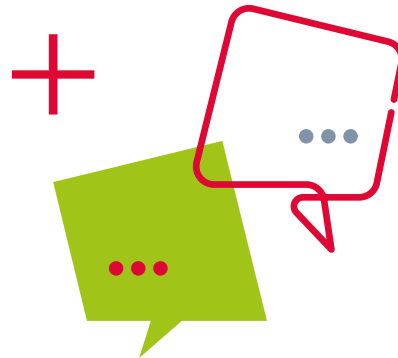


A large, bold white number '2' is positioned on the left side of the page. A thick, light blue arrow originates from the top left, curves downwards and to the right, pointing towards the text 'SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS'. The background is a solid dark blue with a white geometric shape on the left side.

2

SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS

LES ÉLÉMENTS DE PARTICIPATION À LA CONCERTATION



QUELLE PARTICIPATION ?

- **35** personnes ont participé aux échanges
- **3 648** vues des posts sur les réseaux sociaux Grand Bourg Agglomération
- **0** remarque sur les cahiers d'information
- **1** remarque transmise par mail concernant le tracé du réseau

LES ENSEIGNEMENTS CLÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

- Une **concertation préalable de bonne qualité**.
- Des **échanges constructifs**, portés par des participants engagés et attentifs aux enjeux du projet.
- Présence de deux associations environnementales.
- Des attentes modérées de la part des participants, et portant plutôt sur la partie chaufferie CSR, sans remise en cause globale du projet.
- **Compréhension de la nécessité de trouver des alternatives** à l'enfouissement et de produire et valoriser de l'énergie localement.

LES PARTICIPANTS ONT DIT

“ Comment sera affectée l'énergie produite par la future chaufferie entre les différents réseaux existants ? ”

Un habitant, réunion de présentation du projet

“ A-t-on vraiment besoin de la future chaufferie CSR ? ”

Un habitant, réunion de présentation du projet

LES PORTEURS DE PROJET RÉPONDENT

Sur Bourg-en-Bresse, deux réseaux de chaleur alimentent depuis plusieurs années déjà des foyers et des services publics essentiels pour leurs besoins quotidiens en eau chaude sanitaire et chauffage. Il s'agit : d'une part, du réseau de l'ASSURC et d'autre part, de celui de la Ville de Bourg-en-Bresse (dit Vinaigrerie). Depuis juillet 2024, ils sont reliés entre eux et n'en forment plus qu'un seul.

La demande, concernant les réseaux de chaleur existants, alimentés par des chaufferies bois, est importante et n'est pas satisfaite à ce jour, les capacités de production des chaufferies bois étant insuffisantes. Cette demande émane de copropriétés, de services publics (écoles...), de gestionnaires d'habitat social (Grand Bourg Habitat,

Dynacité). Elle est souvent motivée par les tarifs pratiqués sur ces réseaux qui sont mieux maîtrisés donc plus stables, que le gaz notamment. Elle est aussi générée par la nécessité réglementaire de recourir à des énergies renouvelables.

La future chaufferie CSR de La Tienne sera reliée à ce dispositif, via la création d'un nouveau réseau complémentaire. Elle va par conséquent permettre : sur ces réseaux existants, d'injecter de l'énergie complémentaire et de raccorder de nouveaux abonnés, actuellement en attente ; sur le nouveau réseau, d'étendre le service. Sur les 45 GWh qu'elle produira, deux tiers (30 GWh) couvriront les besoins des réseaux existants et un tiers (15 GWh) ceux du nouveau réseau.

Sur la gestion des saisons, été et hiver

LES PARTICIPANTS ONT DIT

“ On a de moins en moins besoin de chauffage. ”

Un habitant, réunion de présentation du projet

LES PORTEURS DE PROJET RÉPONDENT

Ces réseaux de chaleur, les deux existants et le nouveau, apportent : du chauffage à la période froide ; de l'eau chaude sanitaire, toute l'année. Se chauffer n'est pas un besoin constant, bénéficier d'une eau chaude en est un.

La loi qui régit le fonctionnement des chaufferies CSR prévoit une production de chaleur à 70 % en hiver. En été, cette valorisation est ramenée à 30 %. Le reste est transformé en électricité.

LES PARTICIPANTS ONT DIT

“Qui sont les abonnés ?”

*Un habitant, réunion
de présentation du projet*

“Les abonnés sont-ils
des industriels ?”

*Un habitant, réunion
de présentation du projet*

“Qu'est-ce qu'il se passe
si jamais les futurs abonnés
envisagés ne sont pas
au rendez-vous ?”

*Un habitant, réunion
de présentation du projet*

“Et les autres lycées qui sont
regroupés, comme Lalande ?”

*Un habitant, réunion
de présentation du projet*

“À quoi est raccordé
le Carré d'eau ?”

*Un habitant, réunion
de présentation du projet*

LES PORTEURS DE PROJET RÉPONDENT

À ce jour, il y a environ 9 abonnés prévus sur le nouveau réseau. Un seul est cité car les négociations sont en cours. Ces abonnés sont diversifiés. En plus des établissements de santé, il existe des industriels, des centres commerciaux et des établissements scolaires, qui sont considérés comme de gros consommateurs d'énergie, publics ou privés, utilisant aujourd'hui le gaz.

Les lycées, comme Lalande, sont déjà raccordés sur le réseau de la Vinaigrerie. Il fonctionne avec une chaufferie biomasse, c'est-à-dire au bois, qui se trouve sur le parking de la Vinaigrerie juste à côté des lycées. Autour, sont également desservies les piscines Cariat et Plein soleil, les archives départementales et des copropriétés.

Carré d'eau est raccordé au réseau de l'ASSURC, comme le stade Verchère. Pour ce réseau, une chaufferie est située rue de l'Égalité, une autre à Serpolet en plein quartier. La médiathèque Aimé

Césaire est ainsi desservie, tout comme les écoles autour.

Beaucoup de copropriétés ont été raccordées entre 2023 et 2025. Il existe des demandes également nombreuses, surtout d'habitations, de petite ou moyenne taille, dont les propriétaires veulent pouvoir compter sur des tarifs abordables et maîtrisés.

Les demandeurs, ayant formulé leur intention depuis longtemps, seront raccordés prioritairement. S'ils changeaient de position, leur désistement bénéficierait à d'autres qui figurent sur la liste d'attente. La technologie, qui a été choisie, permet de diriger l'énergie là où il y a un besoin. S'il n'y a aucun abonné sur un réseau en particulier, l'énergie sera transférée sur les autres où les demandes sont plus conséquentes.

Sur le prix de l'énergie

LES PARTICIPANTS ONT DIT

“À quel prix la future chaufferie CSR va-t-elle vendre son énergie, son eau et son électricité ?”

Un habitant, réunion de présentation du projet

LES PORTEURS DE PROJET RÉPONDENT

Sur le prix de l'énergie, Organom a souhaité que ce soit un prix moyen d'énergie qui rende le réseau possible. Compte tenu de la longueur du réseau, il fallait qu'économiquement, on arrive avec

des coûts acceptables. Il est de 26 €* le MW (au départ, en sortie d'usine), pour un coût à l'arrivée aux environs de 100 € le MW.

**valeur 2023*

LES PARTICIPANTS ONT DIT

“Que vont devenir les chaufferies des réseaux de chaleur existants ?”

Un habitant, réunion de présentation du projet

LES PORTEURS DE PROJET RÉPONDENT

Ce troisième réseau relève d'une nouvelle délégation de service public. L'énergie injectée sera destinée aux nouveaux abonnés de ce nouveau réseau.

Pour les deux autres réseaux existants, il existe trois chaudières bois en fonctionnement,

Serpolet, Vinaigrierie et Égalité, qui sont aussi secourues par des chaufferies gaz. Ces trois chaufferies continueront à produire de l'énergie. Quant à l'énergie produite par la future chaufferie CSR, elle servira à alimenter les nouveaux abonnés (aujourd'hui sur une liste d'attente).

Sur les équipements associés futurs : pourquoi et où ?

LES PARTICIPANTS ONT DIT

“Pourquoi un équipement proche de la station d'épuration ? Les habitants ont-ils été prévenus ? Qu'est-ce que ça donne au niveau des nuisances sonores ?”

Un habitant, réunion de présentation du projet

LES PORTEURS DE PROJET RÉPONDENT

En complément de la fourniture de chaleur par la future chaufferie CSR, une unité de production de chaleur complémentaire pour le réseau de Bourg-en-Bresse Nord/Viriat est prévue. Elle sera réalisée dans un nouveau bâtiment à construire, située au 1658 rue de Majornas à Viriat, à l'arrière de la station d'épuration des eaux usées (STEP).

Cette chaufferie sera composée d'un système de récupération de la chaleur fatale sur les eaux claires de la station d'épuration des eaux usées (eaux sortantes après leur traitement et avant leur rejet en milieu naturel). Ces eaux contiennent de la chaleur qui est comprise entre 10 et 25 °C selon les saisons. Les calories présentes dans l'eau en seront extraites grâce à deux pompes à chaleur d'une puissance totale de 3,6 MW qui transforment ces calories en chaleur haute température à 90°C réinjectée sur

le réseau de chaleur. L'eau, dont une partie des calories a été retirée, donc refroidie, est ensuite rendue au milieu naturel. Cette technologie permet de limiter la hausse des températures des cours d'eau (La Reyssouze) sans compromettre son débit ou sa qualité.

Le terrain utilisé pour cette infrastructure complémentaire appartient depuis longtemps à la Ville de Bourg-en-Bresse. Il constituait une réserve foncière, prévue à l'origine pour une éventuelle extension de la station d'épuration, par conséquent pour un projet industriel. C'est ainsi qu'il est inscrit au PLU et qu'il figurera dans le PLU en cours de révision. Cette information était donc connue.

Quant aux équipements intégrés à cette chaufferie, ils sont insonorisés, conformément à la réglementation.

Sur les périodes d'arrêt de la future chaufferie CSR maintenance, risques de coupure de service, ...

LES PARTICIPANTS ONT DIT

“Que se passera-t-il si l'on découvre que les analyses de la future chaufferie ne sont pas bonnes ?”

Un habitant, réunion de présentation du projet

“Et s'il n'y avait plus de CSR, en raison de la baisse des déchets ?”

Un habitant, réunion de présentation du projet

LES PORTEURS DE PROJET RÉPONDENT

Tous les équipements fonctionnent à l'année. Priorité est donnée à la chaufferie CSR, ensuite aux pompes à chaleur et, en dernier recours, au gaz. Ce dispositif permet de faire face à toutes les situations : des pannes, mais aussi des surconsommations liées aux grands froids.

Si la chaufferie CSR est à l'arrêt, de manière temporaire, pour maintenance par exemple, il sera possible de recourir au gaz ou à des pompes à chaleur afin de couvrir 100% du besoin.

Dans le cas d'un arrêt de longue durée, voire définitif, des solutions sont prévues au contrat de l'exploitant du réseau de chaleur.

La chaufferie CSR n'est pas tributaire d'un seul et unique combustible. Comme le veut la réglementation, elle peut être alimentée en bois, moyennant quelques adaptations.

Sur la perte de chaleur dans l'acheminement

LES PARTICIPANTS ONT DIT

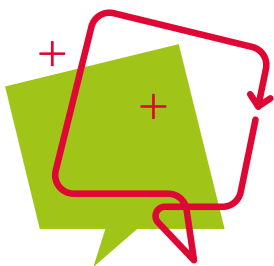
“Lors du transport de l'eau chaude, n'y aura-t-il pas une perte importante de calories ?”

Un habitant, réunion de présentation du projet

LES PORTEURS DE PROJET RÉPONDENT

L'eau chaude circule sous pression. Les pertes sont une donnée connue et maîtrisée. Elles sont estimées à moins de 1°C par km. La chaleur sortant à 109°C de la future chaufferie CSR, sa température sera encore très élevée en arrivant dans

les canalisations les plus éloignées. En outre, les réseaux sont souterrains. Ils sont implantés principalement sous les voiries, sous les trottoirs et ponctuellement sous des espaces verts. Ils sont isolés pour éviter les déperditions de chaleur.



Grand Bourg Agglomération

CONCERTATION PRÉALABLE + BILAN

Construction d'un réseau de chaleur
et de ses équipements associés en lien avec la création
d'une chaufferie à La Tienne à l'initiative d'Organom

PLUS D'INFOS

**Le dossier intégral de la concertation
est à retrouver sur le site internet
de Grand Bourg Agglomération**



Plus d'infos sur grandbourg.fr
ou en contactant
energies.renouvelables@grandbourg.fr